

Catastrophe Naturelle Sécheresse

du 01/09 au 10/09



La commune a été déclarée en l'état de "CATASTROPHE NATURELLE" suite à la sécheresse du 1er janvier au 31 mars 2016.

l'arrêté ministériel date du 25 juillet 2017, **sa parution au Journal Officiel date du 1er septembre 2017.**

Vous avez 10 jours à compter de cette parution (soit le 1er septembre 2017) pour informer votre compagnie d'assurance pour prétendre à une prise en charge éventuelle du montant des travaux ou des réparations.